



Nous vous informons de l'existence au collège d'une Association Sportive. Cette association est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.). Vos enfants sont encadrés par les professeurs d'E.P.S. du collège.

Pour être licencié à l'Association Sportive, il faut nous retourner le document d'inscription complet, distribué par les enseignants d'EPS :

- autorisation parentale,
- cotisation de 15 € pour l'année (espèce ou chèque à l'ordre de l'A.S. du Collège de Bracieux).

Dès que votre enfant est licencié à l'Association Sportive du Collège, il peut participer à toutes les activités qu'il souhaite parmi :

Athlétisme, Badminton, Ultimate, Basket, Handball, Futsal, Cross.

Selon le calendrier distribué, toutes ces activités sont programmées durant l'année scolaire afin de proposer des **séances d'entraînements le midi de 13h10 à 14h05** et des **compétitions le mercredi de 12h30 à 17h**.

Le mercredi, les enfants sont amenés à se déplacer lors de rencontres avec d'autres collèges du secteur de Blois. Ces déplacements sont organisés par le collège. Une convocation vous indiquera les horaires et lieux (distribuée aux élèves à la récréation du mardi précédent la compétition).

Compte tenu de l'organisation des cours le mercredi matin au collège, les enfants désirant participer aux activités de l'Association Sportive pourront déjeuner sur place s'ils le souhaitent, au restaurant scolaire sous la surveillance des professeurs EPS en amenant leur pique-nique. (12h30-13h)

Les informations concernant le programme des activités (horaires des entraînements, journées de compétitions) seront transmises à tout élève souhaitant s'inscrire à l'Association Sportive.

Les professeurs d'E.P.S. se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.